

**De :** Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca [mailto:Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 20 février 2013 10:44

**À :** 8reserves-abitibi-temiscamingue

**Cc :** Harvey, Marie-Josée (BAPE)

**Objet :** Question 21 DQ14

**Référence : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue**

**Questions complémentaires du 19 février 2013 (DQ14, n<sup>os</sup> 20 à 22)**

### Question 21

Dans une réponse à une question de la commission, Hydro-Québec affirmait que l'information disponible concernant la topographie et la bathymétrie n'est pas suffisamment précise pour statuer si l'éventuel projet de dérivation partielle de la rivière Mégiscane aurait ou non un impact sur le marnage et les niveaux naturels des lacs Mesplet, Chérier et Saint-Cyr et la rivière Saint-Cyr. Elle ajoutait qu'elle pourrait être en mesure de délimiter plus précisément la zone d'influence si le MRN lui transmettait des données plus précises à ce sujet [www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/8reserves\\_abitibi-temiscamingue/documents/DQ9.1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/8reserves_abitibi-temiscamingue/documents/DQ9.1.pdf)

**Le MRN dispose-t-il de données plus précises que celles de la base de données topographiques du Québec ? Veuillez les déposer à la commission le cas échéant.**

### Réponse du MRN :

Les données sources d'informations topographiques plus précises qui sont requises par Hydro-Québec, ne peuvent être fournies que par le ministère responsable des *Projets de réserves de biodiversité pour le projet de sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue*, soit le **MDDEFP**.

Ainsi, avec une source topographique plus précise telle que celle tirée du document d'information en consultation, produit par le MDDEFP, "Attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires\_région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue" à la figure 79 de la page 110, Hydro-Québec pourrait être en mesure de délimiter plus précisément la zone d'influence liée à une dérivation partielle de la rivière Mégiscane. D'ailleurs, dans l'extrait ci-dessous du DQ9.1, Hydro-Québec, lorsqu'il écrit « si le ministère dispose de données plus précises », il fait référence au MDDEFP.

Extrait du DQ9.1 : *Si le ministère dispose de données plus précises et souhaite nous les transmettre, HQ pourrait être en mesure de délimiter plus précisément la zone d'influence liée à une dérivation partielle de la rivière Mégiscane. En absence de telles données, HQ ne peut que réitérer son objection à inclure ces lacs au périmètre protégé.*

Au besoin, le MDDEFP consultera le MRN sur la possibilité d'obtenir des données de référence plus précises s'il ne les détient pas déjà.

*Claire Firlotte*

Direction des affaires régionales de l'Abitibi-Témiscamingue  
Ministère des Ressources naturelles  
70 avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Tél.: 819 763-3388 poste 263  
Télec.: 819 763-3216

Courriel: [claire.firlotte@mrn.gouv.qc.ca](mailto:claire.firlotte@mrn.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.